





Produits dangereux (pictogrammes)

Pictogramme	Signification	Précautions
	Danger d'explosion	Produits pouvant exploser : <ul style="list-style-type: none"> - au contact d'une flamme ; - d'une étincelle ; - d'électricité statique ; - sous l'effet de la chaleur ; - d'un choc ; - de frottements...
	Danger d'incendie	Produits pouvant s'enflammer : <ul style="list-style-type: none"> - au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique... ; - sous l'effet de la chaleur, de frottements... ; - au contact de l'air ; - au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie-flamme, étincelle...).
	Produits comburants	Produits pouvant provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.
	Gaz sous pression dans un récipient	Produits pouvant exploser sous l'effet de la chaleur. Il s'agit de gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.
	Danger de corrosion	Produits corrosifs. Suivant les cas : ils attaquent ou détruisent les métaux ; ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.

Pictogramme	Signification	Précautions 2/3
	<p>Danger de toxicité aiguë</p>	<p>Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort. Ils peuvent exercer leur toxicité par voie orale, par voie cutanée ou par inhalation.</p>
	<p>Danger pour la santé</p>	<p>Produits cancérogènes Produits pouvant modifier l'ADN des cellules, entraînant alors des dommages sur la personne ou sur sa descendance. Produits toxiques pour la reproduction Produit modifiant le fonctionnement de plusieurs organes (foie, système nerveux...) ou ayant de graves effets.</p>
	<p>Ce pictogramme signale aussi des dangers sur la santé</p>	<p>Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants : ils empoisonnent à forte dose ; ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ; ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ; ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.</p>
	<p>Danger pour l'environnement</p>	<p>Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).</p>

2 - Code de danger

Code danger	33
Code matière	1203

La plaque « code danger » est de couleur orange, en forme de rectangle, et mesure 30 x 40 cm.

- Le code « Danger »

Indique le danger principal ; s'il est redoublé, cela exprime une intensification du danger (ex : 33, liquide très inflammable) ; s'il est suivi d'un deuxième chiffre différent, ce dernier exprime un danger secondaire ; parfois, un troisième chiffre exprime un danger subsidiaire. Par exemple 266 signifie émanation de gaz très toxique.

Si la lettre X précède le code de danger, cela signifie que la matière réagit dangereusement avec l'eau.

Chiffre	En premier	En deuxième
0		Pas de danger secondaire
1	Matières et objets explosibles	Risque d'explosion
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Comburant ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique ou infectieux
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Dangers divers	Danger de réaction violente spontanée

- Le code « Matière »

Numéro à 4 chiffres d'identification du produit (Nomenclature de l'ONU)

Quelques exemples...

1005 : ammoniaque	1202 : gasoil
1017 : chlore	1203 : fuel domestique, essence
1040 : oxyde d'éthylène	1789 : acide chlorhydrique en solution
1050 : acide chlorhydrique en gaz	1823 : soude caustique solide
1072 : oxygène comprimé	1824 : soude caustique en solution
1073 : oxygène liquéfié	1830 : acide sulfurique
1114 : benzène	1965 : butane, propane